

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
11 MARS 2016

- Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**
- Présents** : **Mesdames et Messieurs**
Véronique GUÉRIN, Myriam HUOT, Joëlle PICARD, Alain LELOUX, Jean-Yves BRETON, Jean CREMMER, Jean-Pierre GIOT, Norbert MORENVILLÉ, Joël CHARTIER, Claude DEJENTE, Stéphane SCHMITT, Daniel KOLEK, Bernard BEAUJET.
- Absents Excusés** : **Madame Nathalie GHYLLEBERT.**
- Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

1 – Procès-verbal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Adopte le procès-verbal de la précédente réunion.

2 – Compte Administratif communal 2015 – délibération n° 01-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CREMMER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
- Vote le compte administratif communal 2015 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 472 947 € 75

3 – Compte Administratif communal 2015 : Affectation du résultat – délibération n° 02-2016 – nomenclature 7-1 :
Vu le compte administratif communal 2015 dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 472 947 € 75

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2016 ainsi qu'il suit :
 - o 427 597 € 78 au compte R 002 de la section de fonctionnement,
 - o 45 349 € 97 au compte R 1068 de la section d'investissement,
 - o 45 349 € 97 au compte D 001 de la section d'investissement.

4 – Compte de gestion communal 2015 : délibération n° 03-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Déclare que le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'année 2015 n'appelle ni réserves, ni observations de sa part.

5 – Compte Administratif du service assainissement 2015 – délibération n° 04-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CREMMER, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
- Vote le compte administratif 2015 du service assainissement dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 54 625 € 79.

6 – Compte Administratif du service assainissement 2015 : Affectation du résultat – délibération n° 05-2016 – nomenclature 7-1 :

Vu le compte administratif 2015 du service assainissement dont l'excédent global de clôture de fonctionnement s'élève à la somme de 54 625 € 79

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter ce résultat au budget primitif 2016 ainsi qu'il suit :
 - o 45 970 € 37 au compte R 002 de la section de fonctionnement,
 - o 8 655 € 42 au compte R 001 de la section d'investissement.

7 – Compte de gestion du service assainissement 2015 : délibération n° 06-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Déclare que le compte de gestion du service assainissement établi par Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2015 n'appelle ni réserves ni observations de sa part.

8 – Vote du taux des taxes directes locales : délibération n° 07-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide, pour l'année 2016, de maintenir le taux de chacune des taxes directes locales au même taux que celui de l'année 2015, à savoir :
 - o Taxe d'habitation : 9,47 %
 - o Taxe foncière (bâti) : 10,15 %
 - o Taxe foncière (non bâti) : 20,14 %

9 – Attribution des subventions aux associations : délibération n° 08-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Attribue, pour l'année 2016, les subventions allouées aux associations :

| | | |
|--|---|---------|
| - Club de l'Amitié (3 ^{ème} âge) | : | 150 € |
| - Bienvenue | : | 150 € |
| - Jeunesse | : | 1 000 € |
| - USEP | : | 150 € |
| - Anciens Combattants | : | 150 € |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers | : | 600 € |
| - FSE Vallière | : | 305 € |
| - Amis de la Gaule | : | 150 € |
| - A.T.L.A.S. | : | 600 € |
| - A.D.M.R. | : | 150 € |
| - Cons d'Amagne | : | 150 € |
| - Amis de Saint Martin | : | 150 € |
| - Association Soutien au Prix Cycliste | : | 1 000 € |
| - Comité des Fêtes | : | 1 500 € |
| (1000 € pour la course de voitures à Pédales et 500 € pour la journée Champêtre) | | |
| - Jeunes sapeurs pompier | : | 150 € |
| - Don du Sang | : | 150 € |

Soit un total de 6 505 €

10 – Vote du budget primitif communal 2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif communal 2016 équilibré comme suit :
 - o Section de fonctionnement : 756 797 € 78
 - o Section d'investissement : 438 903 € 75

11 – Vote du budget primitif du service assainissement 2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Vote le budget primitif du service assainissement 2016 équilibré comme suit :
 - o Section de fonctionnement : 75 561 € 67
 - o Section d'investissement : 42 727 € 09

12 – Approbation du rapport CLECT 2015 : délibération n° 09-2016 - nomenclature 5-7 - :

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2015 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 7 décembre 2015,

Considérant la délibération du conseil de communauté de la Communauté de communes du Pays Rethélois approuvant ledit rapport de la CLECT,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- La régularisation des attributions de compensation de la Commune de Saint-Germainmont,
- Le vote des charges transférées au titre des compétences « Maison de services au public » et « Office du tourisme » à 0 €,
- Le report à des travaux complémentaires qui seront menés en 2016, l'évaluation des charges transférées au titre des compétences « Elaboration de documents d'urbanisme » et « Communications électroniques », notamment pour prendre en compte la nécessaire harmonisation des compétences exercées sur le territoire, pendant la période de lissage des taux d'imposition communautaires,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Approuve le rapport de la CLECT qui sera annexé à la délibération transmise en sous-préfecture.

13 – Renouvellement du contrat d'un agent communal : délibération n° 10-2016 – nomenclature 4 – 1 :

Considérant que le contrat de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale arrive à échéance le 22 mai 2016, et qu'il convient de reconduire ce poste par la création d'un emploi sous contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3-3 5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de deux ans à compter du 23 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, sous contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3-3 5° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de deux ans à compter du 23 mai 2016,
- Dit que la rémunération sera celle de l'IB 340 – IM 321,
- Dit que le grade de l'emploi sera celui du premier grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,
- Dit que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3,
- Dit que le niveau de recrutement demandé sera une expérience de un an au moins en matière de gestion d'une agence postale communale,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer toutes administratives et comptables à intervenir,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

14 – Tarification de la salle des fêtes Arthur Rimbaud – délibération n° 11-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération du 8 août 2003 fixant les tarifs de location pour la salle Arthur Rimbaud,
- Considérant qu'il convient, à la demande de la trésorerie de Rethel, de modifier les intitulés de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de maintenir les tarifs fixés par la délibération du 8 août 2003 et de modifier ainsi qu'il suit les intitulés des différentes locations :

| PRESTATIONS | TARIFS HABITANTS AMAGNE | TARIFS PERSONNES EXTERIEURES |
|---|----------------------------|------------------------------|
| Location pour une journée ou une soirée | 150 € | 225 € |
| Location pour un week-end | 300 € | 450 € |
| Caution | Tarif total de la location | Tarif total de la location |
| Arrhes | 50 % de la location | 50 % de la location |
| Lavage du sol | 100 € | 100 € |
| Taux horaire pour ménage supplémentaire | 22 € | 22 € |
| Vin d'honneur | 65 € | 100 € |

- Les conditions de mise à disposition de la salle Arthur Rimbaud aux associations restent inchangées, à savoir **deux occupations gratuites dans l'année.**

15 – Tarification de la salle des fêtes Pierre Curie – délibération n° 12-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

Fixe ainsi les tarifs de locations pour la salle Pierre Curie à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Location de la salle : 150 €
- Vin d'honneur : 50 €
- Location de couverts : 1 €
- Location de 1 table et 4 chaises : 3 €

16 – Etude de devis : délibération n° 13-2016 – nomenclature 7-1 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis pour les travaux suivants :

- Changement de la porte d'entrée de la Mairie,
- Travaux rue Albert Calmette,
- Travaux rue de la Fontaine,
- Nettoyage de l'extérieur de la salle des fêtes Arthur Rimbaud,
- Pose d'une décoration sur les vitres de la salle des fêtes Arthur Rimbaud,

Il est décidé de réétudier certains projets et de demander de nouveaux devis, pour une prise de décision ultérieure.

Toutefois, la décision suivante est prise :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Retient la proposition de l'entreprise GOREZ d'un montant de 29 775 € H. T. pour les travaux d'élargissement de voirie pour le stationnement de véhicules légers avenue Albert Calmette,
- Accepte la proposition de l'entreprise Keller d'un montant de 1 800 € H.T. pour la pose d'une décoration sur les vitres de la salle Arthur Rimbaud.

En ce qui concerne la route de Faux, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet commun avec la Commune de Faux est en cours d'étude pour sa réfection. Ces travaux seront pris en charge pour moitié et par commune. Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal des suites qui seront données à ce dossier.

17 – Indemnité de conseil du receveur municipal : délibération n° 14-2016 – nomenclature 7-1 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de ne pas allouer d'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2016.

18 – Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les motards de l'association « Une Rose, Un Espoir » passeront le 23 avril 2016 à Amagne, aux alentours de 10 h pour vendre des roses au profit du Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer. Une note d'information sera faite à la population.

Puis il invite les conseillers à faire part de leurs remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur LELOUX : Signale que des véhicules se garent mal devant le pôle scolaire.

Monsieur GIOT : Informe que des nids de poule se sont formés sur la route de Sorcy et soulève quelques problèmes d'éclairage public.

Monsieur CHARTIER : Aborde différents sujets tels que le parking de l'église, les trottoirs, les containers à ordures ménagères, le tableau du cimetière, le toit du lavoir et la course de voitures à pédales.

Madame PICARD : Propose la rénovation des trottoirs et des abris-bus.

Monsieur BRETON : Informe que le changement des carrelages dans un immeuble communal est en cours.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 15.